

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 5 juillet 2021, se tient à 15 h 55, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin (quitte à 16 h 13) et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron (quitte à 16 h 14), Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d'alerte de couleur verte, la séance s'est tenue en présentiel et permet la présence du public.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau est présent.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

- Les points 7.0 PROJET D'INCLUSION DES MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI À LA RÉGION DE L'ESTRIE – POSITIONNEMENT et 8.0 PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGION DE L'ESTRIE sont traités en même temps.
- Le point 14. 0 ORGANIGRAMMES DE LA MRC/SDEG est retiré de l'ordre du jour

**C.A. 2021-100**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 7 JUIN 2021 ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 JUIN 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

6.	CONFORMITÉS
6.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
7.	PROJET D'INCLUSION DES MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI À LA RÉGION DE L'ESTRIE – POSITIONNEMENT
8.	PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGION DE L'ESTRIE
9.	ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
10.	ENGAGEMENT - COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR SYNERGIE ESTRIE
11.	ENGAGEMENT – COORDONNATEUR RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE ET ADJOINT SDEG
12.	PARCOURS DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE – DEMANDE DE COMMANDITE À DESJARDINS
13.	FONDS COVID
14.	ORGANIGRAMMES DE LA MRC/SDEG
15.	SUIVI SDEG
16.	ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENT
17.	POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL
18.	MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG
19.	BÂTIMENT
20.	OPPORTUNITÉS
21.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
22.	SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT
23.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
24.	RESSOURCES HUMAINES
25.	VARIA
26.	PÉRIODE DE QUESTIONS
27.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 7 JUIN 2021 ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 JUIN 2021

**C.A. 2021-101****PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE DU 7 JUIN 2021 ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 JUIN 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance du 7 juin 2021 ainsi que de sa séance d'ajournement du 14 juin 2021 du comité administratif de la MRC du Granit soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

---

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

---

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

**C.A. 2021-102**

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2021-07-01**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière avec moratoire de capital et intérêts de 12 mois par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'expansion d'activités commerciales, projet FLI-2021-07-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit - SDEG a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC d'accorder l'aide financière demandée avec moratoire de capital et intérêts de 12 mois pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 150 000 \$ avec moratoire de capital et intérêts de 12 mois soit accordé au promoteur du projet FLI-2021-07-01 pour son projet d'expansion de ses activités commerciales, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

CONFORMITÉS

6.1

---

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

**C.A. 2021-103**

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME, MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis nous a soumis son règlement no 2021-02 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin d'inclure des dispositions relatives aux résidences de tourisme;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-02 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-02 de la Municipalité de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

---

PROJET D'INCLUSION DES MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI À LA RÉGION DE L'ESTRIE – POSITIONNEMENT

8.0

---

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGION DE L'ESTRIE

#### **C.A. 2021-104**

#### **PROJET D'INCLUSION DES MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI À LA RÉGION DE L'ESTRIE – POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que dès 2017, lors d'une tournée régionale sur l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'époque avait été interpellé au sujet du découpage administratif des régions de la Montérégie et de l'Estrie quant aux territoires des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que bien qu'officiellement rattachées à la région de la Montérégie, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont déjà desservies, dans certains cas, par des directions régionales ou des centres de services du gouvernement du Québec localisés dans la région administrative de l'Estrie (Association touristique régionale (Tourisme Cantons-de-l'Est), Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux de l'Estrie- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS-Estrie-CHUS), ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ministère des Transports (MTQ));

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, a signifié son intention de rattacher les territoires des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à celui de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie (TME) a mené, au cours des derniers mois, différentes étapes afin de bien définir les conditions optimales pour un rattachement des deux nouveaux territoires à celui de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que déjà le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a reconnu et accepté deux demandes faites par la TME, soit l'ajout de deux ressources permanentes à la direction régionale de l'Estrie et le transfert des décisions du FRR Volet I au comité de sélection de la TME dès la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent qu'il demeure des enjeux importants à travailler pour assurer une inclusion des deux MRC de la Montérégie à l'Estrie de manière plus complète et efficiente;

CONSIDÉRANT que le ministre responsable de la région de l'Estrie, M. Bonnardel, est prêt à s'engager à faire les représentations nécessaires pour que les préoccupations toujours présentes soient aplanies;

CONSIDÉRANT que la région de l'Estrie tirerait profit, avec l'ajout des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, d'un pouvoir d'influence augmenté par l'ajout de plus de 150 000 citoyens et une cohérence renforcée dans toute la démarche de Vision Attractivité dont le mandat est d'attirer, accueillir et retenir des travailleurs, des résidents et des visiteurs dans la région des Cantons-de-l'Est;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'émettre un avis favorable au projet d'inclusion des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à la région administrative de l'Estrie, lequel projet a été amorcé par le ministre des Transports du Québec.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'émettre un avis favorable également au changement de nom de la région pour devenir les Cantons-de-l'Est.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de demander au ministre des Transports d'être vigilant quant au respect de son engagement à s'assurer que les préoccupations locales et territoriales de chacune des MRC soient respectées par les autres ministères et organismes gouvernementaux dans une volonté éventuelle d'ajustement de limites d'intervention régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9.0

### ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

J'informe les maires que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entamé des démarches visant le renouvellement de la Stratégie Égalité, et pourrait par conséquent générer une offre de prolongation de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie. J'ajoute que les termes ne sont pas encore définis mais que le montant subventionné versus le montant de contribution des partenaires serait approximativement le même que lors de la dernière entente ou un peu plus élevés, soit environ une contribution d'un maximum de 7 000 \$ pour les pour 2 ans en contribution financière et/ou en ressources matérielles et humaines pour une contribution du ministère de l'ordre de 200 000 \$ pour l'Estrie.

## 10.0

### ENGAGEMENT - COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR SYNERGIE ESTRIE

#### C.A. 2021-105

### ENGAGEMENT - COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR SYNERGIE ESTRIE

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de monsieur Arthur Laumonier à titre de coordonnateur en économie circulaire pour Synergie Estrie;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de monsieur Arthur Laumonier à titre de coordonnateur en économie circulaire pour Synergie Estrie;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé, par sa résolution no 2021-06-09-06, l'embauche de ce dernier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Arthur Laumonier à titre de coordonnateur en économie circulaire pour Synergie Estrie, et ce, à compter du 14 juin à temps partiel et à partir du 5 juillet à temps plein.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

ENGAGEMENT – COORDONNATEUR RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE ET ADJOINT SDEG

**C.A. 2021-106**

**ENGAGEMENT – COORDONNATRICE RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE ET ADJOINTE SDEG**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Stéphanie Gosselin à titre de coordonnatrice au financement aux entreprises et adjointe exécutive;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de madame Stéphanie Gosselin à titre de coordonnatrice au financement aux entreprises et adjointe exécutive;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a recommandé, par sa résolution no 2021-06-14-04, l'embauche de cette dernière;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Stéphanie Gosselin à titre de coordonnatrice au financement aux entreprises et adjointe exécutive, et ce, à compter du 16 août 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe C2 prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

QUE de par la nature des 2 fonctions occupées par ledit poste, les sommes reliées à cette embauche aux fonctions d'adjointe soient prises à 50 % à même le surplus réservé aux activités de développement et à 50 % à même le budget Accès entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE, IL EST 16 H 13**

---

12.0

PARCOURS DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE – DEMANDE DE  
COMMANDITE À DESJARDINS

**C.A. 2021-107**

**PARCOURS DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE – DEMANDE DE  
COMMANDITE À DESJARDINS**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit appuie l'agente de développement loisirs de la MRC du Granit dans ses démarches auprès de la Caisse Desjardins du territoire, soit Lac-Mégantic – Le Granit, lui demandant une aide financière à la hauteur de 5 000 \$ dans le cadre du parcours ludique des services d'animation estivale du territoire de la MRC qui sera tenu en août 2021.

QUE la directrice générale soit mandatée pour signer la demande à déposer auprès de la Caisse Desjardins Lac-Mégantic – Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MONSIEUR GABY GENDRON QUITTE LA RENCONTRE, IL EST 16 H 14**

---

13.0

FONDS COVID

Une proposition a été présentée aux maires en atelier de travail quant à l'utilisation des sommes reçues dans le cadre de l'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Tout comme le fonds le permet, certaines sommes pourraient servir à bonifier certains équipements de la MRC et des municipalités du territoire.

**C.A. 2021-108**

**EMBAUCHE - ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LA MRC ET LES  
MUNICIPALITÉS DU GRANIT**

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé au printemps de l'année 2020 un montant de 100 M\$ pour faire face aux répercussions occasionnées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE 80 M\$ ont été au profit des municipalités régionales de comté (MRC) et des organismes exerçant des compétences de MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu la somme de 800 010 \$;

ATTENDU QUE cette aide vise notamment à soutenir les organismes bénéficiaires dans leurs efforts pour doter leurs territoires d'infrastructures numériques et de télécommunications répondant aux plus hauts standards afin de pouvoir appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif des propositions quant à l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif sont en accord avec les propositions, mais suggèrent que la MRC se dote d'un accompagnement en ce qui concerne entre autres les connaissances en informatique et en télécommunication;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif autorise la MRC à engager des frais jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour des services d'accompagnement d'experts afin d'élaborer un plan d'utilisation des technologies pour la MRC et les municipalités du territoire.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes reçues dans le cadre du fonds Covid-19.

14.0

---

ORGANIGRAMMES DE LA MRC/SDEG

Le sujet est retiré.

15.0

---

SUIVI SDEG

Aucun sujet à traiter.

16.0

---

ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENT

**C.A. 2021-109**

**ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BÂTIMENT DE LA MRC**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif approuve l'engagement de l'entreprise Service d'aide à domicile du Granit (SAD) pour l'entretien du bâtiment de la MRC du Granit, et ce, à raison d'environ 15 heures par semaine.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les sommes disponibles dans le patron d'écriture : entretien bâtisse de tous les départements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

---

POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

**C.A. 2021-110**

**RECOMMANDATION D'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL**

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie a placé une grande majorité d'employés en télétravail;

ATTENDU QUE la pression sociale reliée au télétravail post-pandémie pousse bon nombre d'entreprises et organismes à se doter d'une politique de télétravail de manière à encadrer celui-ci de façon équitable pour tous les employés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, par sa résolution C.A. 2021-91, a approuvé la démarche et l'échéancier proposés pour l'élaboration d'une politique de télétravail MRC/SDEG par Cameron Ressources humaines;



ATTENDU QU'un projet de Politique de travail MRC/SDEG a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la SDEG;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande au conseil des maires d'adopter la Politique de télétravail MRC/SDEG élaborée par Cameron Ressources humaines et les directions de la MRC et de la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0

MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG

### **C.A. 2021-111**

#### **RECOMMANDATION DE MODIFICATIONS DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG**

ATTENDU QU'en avril 2020 le conseil des maires a adopté un organigramme confirmant la gouvernance actuelle (prêt à la SDEG du personnel de la MRC dédié aux mandats confiés à l'organisme) dans une optique de mettre en priorité le développement du territoire;

ATTENDU QU'un comité Agilité a alors été formé de manière à continuer le travail en ce qui a trait à la gouvernance établie entre la MRC et la SDEG;

ATTENDU QUE les membres du comité Agilité se sont réunis à trois reprises afin de proposer des ajustements au Manuel de l'employé pour tenir compte des nouveaux enjeux de recrutement et de rétention du personnel;

ATTENDU QUE les ajustements proposés par le Comité Agilité portent principalement sur les éléments suivants du Manuel de l'employé :

- la possibilité de vacances sans solde dans les cinq premières années de travail;
- l'octroi d'un congé pour l'établissement (déménagement) de l'employé dans la MRC.

ATTENDU que le comité Agilité propose que certaines mesures du Manuel de l'employé soient précisées :

- le remboursement de frais de séjour lors de congrès ou colloques;
- la prise du congé férié du 1er juillet;
- la période de prise des vacances annuelles pour le personnel affecté au développement touristique;
- la référence à la politique de télétravail;
- la référence à la future politique de développement des compétences.

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des modifications proposées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'approuver la majorité des modifications proposées au Manuel de l'employé MRC/SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

19.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

---

20.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

---

21.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu qu'il n'y ait pas de rencontre comme prévu le 9 août prochain. Si toutefois il était nécessaire de tenir une séance, elle aura lieu le 16 août. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

---

22.0

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

La rencontre du conseil des maires du mois d'août aura lieu au gymnase du Centre sportif Mégantic en présentiel avec présence de public.

---

23.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Aucun sujet à traiter.

---

24.0

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet à traiter.

---

25.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

---

26.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

27.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**C.A. 2021-112**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 5 juillet 2021 soit levée, il est 16 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 5 juillet 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-102, C.A. 2021-105, C.A. 2021-106, C.A. 2021-108 et C.A. 2021-109.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale